

# CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 juin 2017

L'an deux mille dix sept, le 6 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

**Date de la convocation** : le 31 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice: 15

**Conseillers présents** : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Fernand ZANETTI,  
**Conseillers absents excusés** : Messieurs Jean-Paul BRETTE (Procuration à Janine AGIER), Jacques GUILLAUMIE-BILLET et Jean Claude TALBERT.

- **Désignation du secrétaire de séance**  
Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.
- **Approbation du Conseil municipal du 12 avril 2017** :  
Le compte-rendu, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

—

*En ouverture de séance, le Maire rappelle que depuis 34 ans, ce conseil municipal est le premier auquel ne participera pas Monsieur Claude BACHELLERIE.*

*Un moment de recueillement est observé à sa mémoire.*

## I. PERSONNEL

### I. a - Remplacement de la fonction de secrétaire de mairie

Suite à la carence du poste de secrétaire de mairie, le Maire remercie Mme Sophie GUYOT d'avoir assuré spontanément le remplacement. Compte tenu de l'urgence, le Maire informe le Conseil qu'il a pris l'initiative d'accepter la proposition de Mme GUYOT.

Le Maire informe le Conseil qu'il a pris l'attache du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG).

Selon leur conseil et compte tenu des calendriers et disponibilités à respecter, le Maire propose l'organisation suivante :

- Du lundi 22 mai au samedi 30 juin au, extension en heures complémentaires du temps de travail de Mme GUYOT sur un fonctionnement alterné : Poste / Mairie. (Mme GUYOT ne sera pas disponible les après-midi du 1er juillet jusqu'au 31 décembre 2017)
- Pourvoir le poste devenu disponible par le recrutement d'un agent au grade d' "**adjoint administratif principal de 2ème classe** ", ni plus ni moins, correspondant à la fonction de secrétaire de mairie pour une commune comme la notre et de supprimer le poste d' "attaché territorial".
- Solliciter le CDG pour assurer le secrétariat par un personnel agréé itinérant, dès que possible jusqu'au 31 août 2017, contrat qui pourrait être prolongé si possible en fonction de la date de prise de fonction du futur agent titulaire.
- A compter du 1er janvier 2018, établir un avenant au contrat de Mme GUYOT pour passer du mi-temps actuel dédié à l'agence postale à un temps complet, le mi-temps supplémentaire venant en appui au nouveau secrétaire de mairie.

*Le Conseil valide l'organisation proposée et décide de modifier le tableau des emplois selon les*

*modalités suivante :*

- *Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de deuxième classe*
- *Suppression de l'emploi d'attaché territorial correspondant à l'ancien poste devenu vacant*
- *A compter du 1er janvier 2018, extension à un temps complet du poste d'Adjoint administratif affecté à l'agence postale communale*

## **II. AFFAIRES DIVERSES**

### **II. a - Salle d'activités associatives et sportives.**

#### ***1) Suivi du dossier***

Le Maire rend compte de la réunion technique tenue en mairie le mardi 6 juin avec Mr. Michel PERIER - Corrèze Ingénierie, Mr. Philippe ROSSIGNOL - architecte et Mr. Fernand ZANETTI pour la commune.

#### Amiante

- Le diagnostic amiante a été réalisé
- Le plafond sera démonté par nos personnels dans la deuxième quinzaine de juillet
- La consultation auprès de 3 entreprises "agrées amiante" sera transmise avant le 23 juin
- L'ouverture des offres se fera dans la semaine du 17 au 21 juillet
- Fin juillet : transmission par l'entreprise de son "plan de retrait" à OPPBTP, la CRAM et à l'Inspection du travail
- Démarrage espéré des travaux de démolition à mi-septembre selon le plan de charge de l'entreprise retenue.

#### Permis de construire

- Il devra être remis à la mairie avant la fin juin
  - Selon la durée d'instruction, il devrait nous revenir vers la fin septembre.
- (Pour information : le projet a déjà été présenté au Service Départemental d'Incendie et de Secours et il a reçu un avis favorable)*

#### D.C.E. et Travaux

Le maître d'œuvre le remettra en mairie avant fin juillet pour engager en suivant la mise en concurrence. Le retour des offres est à prévoir pour septembre pour une attribution à fin septembre.

***Date prévisionnelle du démarrage du chantier vers novembre pour une durée de 12 mois.***

#### **2) Convention avec la commune de Montagnac Saint Hippolyte**

Compte tenu du calendrier précité, Mme MAGNE rappelle la nécessité de trouver une solution pour assurer l'activité sportive de la Jeunesse Sportive Rosiéroise. Elle informe qu'elle a pris l'attache de la Commune de Montagnac Saint Hippolyte, qui a donné son accord de principe pour accueillir nos joueurs. Elle présente le texte d'une convention précisant les modalités de ce partenariat.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte les conditions présentées et autorise le Maire à signer la convention entre les deux communes***

### **II. b - Communauté de communes :**

#### ***1) Urbanisme : suivi des procédures P.L.U. et P.L.U.I.***

Le Maire informe le Conseil que notre dossier est maintenant complet et qu'il est déposé en

préfecture. Il sera opposable très prochainement.

Une réunion d'information sur la démarche PLUI est prévu le jeudi 8 juin à Egletons. le Maire y sera présent et il invite les conseillers à y participer aussi.

## ***2) Groupement de commande***

Le Maire présente le document de consultation pour le groupement de commandes initié par la Communauté de communes relatif au service transport.

*Le Conseil à l'unanimité accepte les termes du document proposé*

## **II. c - Communication**

Le Maire informe le Conseil qu'il a préparé le contenu du numéro 45 du journal "Rosiers Infos". Une réunion de la Commission communication est prévue le vendredi 16 juin à 18 h en mairie.

## **II. d- Projet d'accès au centre bourg**

Le Maire informe le Conseil que les actes relatifs à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de la voie d'accès sont établis par l'Office notarial JONOUX, 2 rue de la gare à NIORT. Un rendez-vous sera pris pour la signature dans la semaine 27.

En accord avec les organisateurs, ce terrain pourra accueillir le Comice agricole du canton (ex Egletons) prévu à Rosiers le 26 août.

---